

Marigny le Châtel

Mairie • 3, rue Georges Clemenceau • 10350 MARIGNY-LE-CHÂTEL

téléphone : 03 25 21 52 32 • télécopie : 03 25 21 64 36 • courriel : accueil@marignylechatel.fr

**ARRÊTÉ n° 11/2023****portant inscription au tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023
de Monsieur Thierry VAILLANT – adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Le Maire de Marigny-le-Châtel,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels arrêtées par l'Autorité Territoriale le 23 avril 2021, après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en date du 18 mars 2021,

CONSIDERANT que Monsieur Thierry VAILLANT remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon,

ARRÊTE**ARTICLE 1^{er}** – Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{er} classe l'agent dont le nom suit :

- M. Thierry VAILLANT.

ARTICLE 2 – Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à Marigny-le-Châtel, le 27 février 2023.

Le Maire,
Philippe THIRIOT

Le Maire :

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les formes et par les voies en vigueur dont l'application Téléréfuge Citoyens accessible par le site www.telerecours.fr ;